

IDEOLOGIES ET STRUCTURES SOCIALES
 DANS LES ASSOCIATIONS OUVRIERES
 A LYON, de 1848 à 1877.

Introduction

Beaucoup de personnes m'ont demandé pourquoi j'ai choisi comme sujet de thèse d'étudier Lyon et les ouvriers en soie. Mon choix provenait d'un an de service national passé au Sud des Etats-Unis, dans une petite ville appelée Waynesboro, Georgia, où j'ai travaillé avec des agriculteurs noirs afin de développer une coopérative de production d'approvisionnement et de marketing. C'est là que j'ai découvert l'idée de la coopération en tant que forme d'entreprise commerciale et comme centre organisateur d'un mouvement indigène d'amélioration sociale.

J'ai commencé des recherches, lors de mon entrée à l'Université, sur l'histoire de la coopération en France. L'ouvrage de Jean Gaumont (1) indique que Lyon au dix-neuvième siècle était un foyer actif d'expériences coopératives, et que ses "canuts" se prêtèrent à une coopération spécialement enthousiaste durant plusieurs périodes de leur histoire.

Avec cet intérêt pour la coopération à Lyon, développé à partir d'expériences pratiques, j'ai cultivé aussi un autre intérêt, plus théorique, pendant mes études supérieures d'histoire intellectuelle et économique. C'était le rapport entre les idéologies et les structures économiques et sociales. Les œuvres théoriques des sociologues allemands Weber et Mannheim ont inspiré et ont orienté cet intérêt. "L'Idéologie et l'Utopie" de Karl Mannheim nous propose, par exemple, une sociologie de la connaissance pour illuminer les fondements économiques et

sociaux des idées posées pour expliquer, justifier et aspirer vers la réalité.

J'ai choisi l'étude des associations ouvrières pour approfondir la question des rapports entre les idéologies, l'économie et la société d'une manière concrète et historique. Ce choix m'était d'autant plus naturel qu'il se prêtait à l'étude de la coopération, qui était souvent à Lyon une forme dominante de l'association ouvrière. L'étude de l'association ouvrière est devenue d'ailleurs, ai-je bientôt appris, une mode dans les sciences historiques et sociologiques, sous la forme de l'étude de la sociabilité. Pour autant que je comprends cette notion, mon projet s'écarte un peu de son étude, sans abandonner toutes les questions qu'elle pose. Pour moi l'association n'est finalement qu'un instrument de recherche me permettant de trouver, à travers des archives précises, des liens entre des situations sociales-économiques et certaines idées, mentalités, et comportements vécus activement dans des foyers collectifs des organisations particulières.

Pour mieux préciser l'analyse, j'ai choisi d'étudier les associations d'ouvriers d'une seule industrie, l'industrie des soieries à Lyon, ainsi que quatre genres d'association plus liés à la vie économique et sociale qu'aux mouvements politiques : les sociétés de secours mutuels, les sociétés coopératives de consommation, de production, les cercles industriels de renseignements, d'instruction et de divertissement, et les sociétés de résistance (sociétés syndicales). Pour tous ces genres d'association, j'ai dû chercher des sources qualitatives très particulières, comme par exemple des statuts, et surtout des listes des membres avec l'adresse et la profession de chacun, une source fondamentale qui m'a permis de faire la liaison entre les idéologies et les faits économiques et sociaux.

Rappel Historique de l'Association Ouvrière à Lyon et Etat des Sources.

L'Association Ouvrière a commencé à Lyon bien avant les insurrections

célèbres de 1831 et de 1834. A partir de 1805 la vie ouvrière collective et organisée se répandait surtout dans des petites sociétés de secours mutuels de 50 à 200 membres. (2) Organisée le plus souvent sur des bases professionnelles, ces sociétés étaient très populaires parmi les ouvriers en soie. Héritiers moraux des confréries et du secours mutuel spontané des milieux populaires du XVIIIe siècle, ces petites associations ramassaient des fonds pour aider leurs membres en période de maladie ou d'accident, pour pensionner leurs vieillards et incurables, pour financer les funérailles et pour accompagner les convois funèbres des sociétaires décédés. Elles avaient en outre leurs messes de fête annuelles qui leur ont donné l'occasion d'exprimer une certaine identité sociétaire. D'une vingtaine de telles sociétés en 1820, le nombre des nouvelles sociétés organisées à Lyon et en banlieue a augmenté chaque décennie, jusqu'à atteindre une centaine en 1850 et 139 en 1852, en comprenant les sociétés communales du département du Rhône. En 1850 les sociétés des tisseurs en soie, constituées pour la plupart par des chefs d'ateliers, étaient en général les plus puissantes et avaient plus de capital par tête que celles des autres professions. (3)

En 1852 la politique ouvrière de Napoléon III favorisait d'une manière paternaliste les petites sociétés, en leur donnant certains droits légaux ainsi que des subventions importantes sous la condition de laisser nommer leurs présidents par l'Empereur, c'est-à-dire par le Préfet et sa police, et de reconnaître en principe l'admission des membres honoraires. C'était le début en effet d'une politique active pour répandre l'idée et la pratique de la mutualité sous l'étroite surveillance impériale. Les ouvriers en soie de Lyon ont d'abord répondu favorablement à ces initiatives. Les sociétés des tisseurs, dont plus de 15 fonctionnaient à Lyon et en banlieue en 1850, ont toutes, sauf une, demandé l'approbation. En 1865, 191 des 217 sociétés, représentant 91 % des membres et 83 % du capital global, avaient été approuvées. (4) En 1850 l'établissement d'une Société dite d'utilité publique,

des Secours Mutuels et d'une Caisse de Retraites des Ouvriers en Soie de la Ville de Lyon, renforçait la mutualité dans les milieux des tisseurs. Cette grande organisation de 4 400 membres en 1861 fut subventionnée par la Chambre de Commerce et répandait les bienfaits de la mutualité aux femmes, ouvriers, apprentis et chefs d'ateliers, exclus par choix ou par règle des petites sociétés.

En 1822 déjà, le maire de Lyon avait demandé à la vingtaine de sociétés établies et aux autres qui voulaient s'organiser, de se soumettre à une approbation préalable de leurs statuts et de leurs membres ainsi qu'à une vérification annuelle de leurs registres des comptes. Dès cette date commence la constitution des dossiers de la série X aux Archives Départementales du Rhône qui représentent la base indispensable de mon étude de ces sociétés. (5) Ces dossiers comprennent quatre sortes de documents : des statuts avec leurs révisions ; des listes de membres avec professions et adresses ; des compte-rendus financiers et procès-verbaux d'assemblées générales ; et une sélection d'intéressants cas de conflits entre les membres que le maire ou le préfet devait résoudre. Très fragmentaire et inégale pour la période précédant 1852, cette documentation devient plus systématique et abondante après. Les listes des membres constituent une source spécialement riche. D'après les décrets du 26 mars 1852 (promulgué par le gouvernement impérial), les sociétés cherchant l'approbation devaient soumettre à la préfecture une liste complète de leurs sociétaires avec leurs adresses, professions, dates et lieux de naissance. Ces listes sont toujours conservées dans les dossiers de la série X, pour la plupart des sociétés. Des listes de certaines sociétés de tisseurs aux archives de la Chambre de Commerce de Lyon permettent une comparaison de l'état de 1852-1854, avec celui de 1867 à 1876. Car c'est à partir de 1867 que ces sociétés des tisseurs ont demandé des subventions de la Chambre de Commerce sous le même titre que celles données à la grande Société de Secours Mutuels et Caisse de Retraites des Ouvriers en Soie. Elles ont envoyé à la Chambre des tableaux des membres actuels pour justifier leur droit aux bénéfices dont cette dernière jouissait. (6)

L'histoire de la mutualité des tisseurs, remontant bien avant la période fertile du Second Empire, laisse l'impression d'une continuité du développement de l'organisation et du personnel des sociétés, sans beaucoup de changement dans leurs activités et leurs fonctions originelles. Cependant les trois autres formes d'association - la coopération, les cercles, et les sociétés de résistance - étaient liées plus particulièrement aux événements et aux mouvements ouvriers de la période précédant les années 1880. Trois périodes surtout se faisaient remarquer par l'activité des associations :

- 1) celle du mutuellisme, de 1827 à 1834, dont les manifestations sont assez connues (7)
- 2) celle de l'"association" utopique avec l'aide de l'Etat, c'est-à-dire l'association républicaine des années 1840 jusqu'à la fin de la Seconde République ; et
- 3) celle de la période de 1860 à 1876, très riche en vie sociétairre et surtout en documentation sur les associations. Cette dernière a commencé avec l'association empirique, ou la coopération, et s'est terminée par les grands mouvements grévistes, y compris les tentatives d'organisation centrale de la Fédération Lyonnaise de l'Internationale, qui ont abouti aux premiers événements de la Commune de Lyon. J'ai situé à la période 1860 à 1876 surtout le centre de mon étude des associations, à cause de la richesse des mouvements de l'association ouvrière et de la documentation qui en découlait. Cette dernière période correspondait à celle d'un Empire en voie de libéralisation, cherchant à renforcer les digues contre le fleuve d'une opposition de plus en plus turbulente, en laissant l'affluence passer à travers des ouvertures de petites libertés, telles que l'autorisation d'une certaine presse de l'opposition, des lois plus faciles pour la constitution des sociétés commerciales en 1867, et enfin la loi de 1868 libéralisant les conditions pour se réunir en public. Ce fut une période où l'association ouvrière put retrouver le grand jour, mais ce fut l'association d'un ordre et d'une richesse nouvelle, différente de celle de 34 ou de 48. La coopération d'abord renaissait, mais cette coopération était plus ré-

fléchie, moins ambitieuse et surtout plus indépendante du gouvernement national et des autorités locales que celle surgie dans l'euphorie de la Seconde République. La coopération après 1864 a été dominée par les sociétés de consommation. Entre 1861 et 1867, plus de vingt associations coopératives de consommation s'organisaient sous la forme commerciale de la commandite ou de la responsabilité limitée. En 1867 la plupart étaient petites, de 220 membres en moyenne. Elles ont été constituées par des organisations de quartiers, pas au niveau de toute la ville, comme les Travailleurs Unis de 48. Et elles furent organisées pour la plupart par et parmi des chefs d'ateliers tisseurs. Le mouvement coopératif passa pourtant vite à l'association plus ambitieuse de la production coopérative. Dès 1863 les tisseurs en soie lancèrent leur Société Industrielle, Commerciale et de Prévoyance des Tisseurs (SICPT), la première tentative de production coopérative depuis la faillite en 1858 de l'Association des Veloutiers, l'enfant adopté du gouvernement républicain. Inspirée en partie par des associations anglaises connues lors de l'Exposition Universelle en 1862, la SICPT était d'abord autonome, ne cherchant pas d'aide financière, ni de l'Etat ni des riches philanthropes. Mais cette entreprise était trop vaste pour les moyens restreints des tisseurs. Une législation commerciale favorisant les grands capitaux accablait d'ailleurs leurs tentatives pour fonder une forme d'entreprise originale. En 1866 donc, au nadir de la longue crise des soieries et après leurs menaces de manifester contre leur misère et pour une réforme commerciale, les tisseurs dirigeants de la SICPT acceptèrent l'offre personnelle de l'Empereur d'un prêt de 300 000 francs, et de la reconnaissance de leur société comme anonyme. Au dépens d'une certaine perte de l'indépendance, cette reconnaissance d'anonymat laissait plus de liberté pour choisir le niveau du capital et les taux d'actions de la société. Ainsi est née l'Association des Tisseurs, qui dura jusqu'en 1875.

Cœur du mouvement ouvrier de 1864 à 1868, la coopération engendra

dès cette dernière année une autre forme d'association, celle des cercles d'échanges de renseignements sur les métiers, de divertissements et d'instruction mutuelle pour développer la culture intellectuelle et professionnelle. Déjà les cercles des chefs d'atelier avaient servi de foyers de renseignements sur l'ouvrage à prendre, et sur les ouvriers. En 1842 un premier Cercle des Chefs d'Atelier avait essayé de représenter les intérêts de tous les chefs d'ateliers tisseurs devant le Conseil des Prudhommes. (8) En 1852 les maîtres tisseurs du Cercle du même nom lisaient le Courrier de Lyon et jouaient aux cartes dans leur salle au 2, petite rue des Feuillants. (9) Le mouvement des cercles de 1867 à 1870 fut assez différent. Il était plus populaire et plus intéressé par l'instruction ouvrière. Les nouveaux cercles étaient plus politiques même, foyers d'ensemencement et de réflexion d'une idéologie "modérée" du radicalisme, anticléricale dans le domaine de l'instruction populaire, anti-impérial et pro-républicain en vertu d'un sentiment de fraternité ouvrière. C'était un mouvement faisant appel à la chaleur du cœur plus qu'à la tête froide de la coopération commerciale. Ce mouvement enfanta une dizaine de cercles populaires : parmi eux, le Cercle des Travailleurs des Brotteaux, le Cercle des Travailleurs du Quatrième Arrondissement, le Cercle la Ruche, et le Cercle de la Solidarité Coopérative.

Des cercles aux conférences populaires de 1869 et 1870, du mouvement anticléricale au mouvement radical, nous arrivons enfin au grand mouvement gréviste des années 1869 et 1870 et avec lui à la formation de toute une autre série d'associations ouvrières. Telles étaient les sociétés de résistance ayant pour but le soutien des grèves et la défense de leurs succès. (10) L'Association Internationale des Travailleurs essaya d'organiser ces sociétés de résistance dans une organisation discrètement révolutionnaire. Elle a pourtant perdu son prestige et l'engagement de ses cadres après le coup de main bakounimiste avorté du 28 septembre 1870. (11) Je n'ai étudié que les sociétés des tisseurs, qui ont commencé vers septembre 1869 à se réunir en petits groupes, soit par spécialité d'étoffe, soit par maison de

fabricant, pour rédiger un Tarif à négocier avec les fabricants. En mars 1870, à partir de ces petits groupes de catégories et sur l'initiative des tisseurs d'étoffes unis, s'est organisée la grande Société Civile de Prévoyance et de Renseignements des Tisseurs de Lyon. Cette association a vite réussi à grouper environ 12 000 chefs d'ateliers et compagnons tisseurs en cellules d'une vingtaine de personnes chacune. D'un autre côté, les veloutiers ont organisé vers la fin décembre 1869, début janvier 1870 la Société des Veloutiers Unis, qui avait 9 000 membres en 1874. Les deux organisations centrales ont rallié et ont aidé les tisseurs d'unis et de velours des campagnes du Dauphiné, du Bugey et des Monts du Lyonnais. La Société Civile a financé la longue grève des tisseurs d'étoffes façonnées en juin-juillet 1870. En 1874 et 1875 le préfet du Rhône donna l'ordre de dissolution des organes centraux de ces deux sociétés qui avaient réussi, pour la première fois depuis 1834, à absorber presque tout le monde du tissage lyonnais dans des organisations de défense industrielle. Malgré la dissolution de l'administration centrale de la Société Civile, les bureaux des neuf catégories restaient intacts. De 1876 à 1878 ces bureaux ont réussi à se réorganiser pour constituer la Chambre Syndicale des Tisseurs.

Ces trois mouvements d'association - la Coopération, les Cercles, et les Sociétés de résistance - ont laissé une documentation très riche par sa précision qualitative et, moins directement, quantitative. Commencée en période impériale, suivie par une période post-communarde toujours anxieuse de l'organisation ouvrière, la liberté d'association et de réunion, telle qu'elle existait, se pratiquait étroitement sous la surveillance de la police. Cette surveillance demandait d'abord la connaissance des personnes qui s'associaient, et dans quels buts. Comme la surveillance impériale des sociétés de secours mutuels, celle de 1869 à 1876 cherchait ces renseignements en demandant l'envoi à la préfecture des statuts et des listes des membres de chaque organisation. Ces documents furent classés aux archives de la police préfectorale, où ils restent toujours conservés dans la série M des Archives Départementales du Rhône, (12) et dans la série I² des Archives Mu-

dès cette dernière année une autre forme d'association, celle des cercles d'échanges de renseignements sur les métiers, de divertissements et d'instruction mutuelle pour développer la culture intellectuelle et professionnelle. Déjà les cercles des chefs d'atelier avaient servi de foyers de renseignements sur l'ouvrage à prendre, et sur les ouvriers. En 1842 un premier Cercle des Chefs d'Atelier avait essayé de représenter les intérêts de tous les chefs d'ateliers tisseurs devant le Conseil des Prudhommes. (8) En 1852 les maîtres tisseurs du Cercle du même nom lisaient le Courrier de Lyon et jouaient aux cartes dans leur salle au 2, petite rue des Feuillants. (9) Le mouvement des cercles de 1867 à 1870 fut assez différent. Il était plus populaire et plus intéressé par l'instruction ouvrière. Les nouveaux cercles étaient plus politiques même, foyers d'ensemencement et de réflexion d'une idéologie "modérée" du radicalisme, anticléricale dans le domaine de l'instruction populaire, anti-impérial et pro-républicain en vertu d'un sentiment de fraternité ouvrière. C'était un mouvement faisant appel à la chaleur du cœur plus qu'à la tête froide de la coopération commerciale. Ce mouvement enfanta une dizaine de cercles populaires : parmi eux, le Cercle des Travailleurs des Brotteaux, le Cercle des Travailleurs du Quatrième Arrondissement, le Cercle la Ruche, et le Cercle de la Solidarité Coopérative.

Des cercles aux conférences populaires de 1869 et 1870, du mouvement anticléricale au mouvement radical, nous arrivons enfin au grand mouvement gréviste des années 1869 et 1870 et avec lui à la formation de toute une autre série d'associations ouvrières. Telles étaient les sociétés de résistance ayant pour but le soutien des grèves et la défense de leurs succès. (10) L'Association Internationale des Travailleurs essaya d'organiser ces sociétés de résistance dans une organisation discrètement révolutionnaire. Elle a pourtant perdu son prestige et l'engagement de ses cadres après le coup de main bakoumiste avorté du 28 septembre 1870. (11) Je n'ai étudié que les sociétés des tisseurs, qui ont commencé vers septembre 1869 à se réunir en petits groupes, soit par spécialité d'étoffe, soit par maison de

fabricant, pour rédiger un Tarif à négocier avec les fabricants. En mars 1870, à partir de ces petits groupes de catégories et sur l'initiative des tisseurs d'étoffes unis, s'est organisée la grande Société Civile de Prévoyance et de Renseignements des Tisseurs de Lyon. Cette association a vite réussi à grouper environ 12 000 chefs d'ateliers et compagnons tisseurs en cellules d'une vingtaine de personnes chacune. D'un autre côté, les veloutiers ont organisé vers la fin décembre 1869, début janvier 1870 la Société des Veloutiers Unis, qui avait 9 000 membres en 1874. Les deux organisations centrales ont rallié et ont aidé les tisseurs d'unis et de velours des campagnes du Dauphiné, du Bugey et des Monts du Lyonnais. La Société Civile a financé la longue grève des tisseurs d'étoffes façonnées en juin-juillet 1870. En 1874 et 1875 le préfet du Rhône donna l'ordre de dissolution des organes centraux de ces deux sociétés qui avaient réussi, pour la première fois depuis 1834, à absorber presque tout le monde du tissage lyonnais dans des organisations de défense industrielle. Malgré la dissolution de l'administration centrale de la Société Civile, les bureaux des neuf catégories restaient intacts. De 1876 à 1878 ces bureaux ont réussi à se réorganiser pour constituer la Chambre Syndicale des Tisseurs.

Ces trois mouvements d'association - la Coopération, les Cercles, et les Sociétés de résistance - ont laissé une documentation très riche par sa précision qualitative et, moins directement, quantitative. Commencée en période impériale, suivie par une période post-communarde toujours anxieuse de l'organisation ouvrière, la liberté d'association et de réunion, telle qu'elle existait, se pratiquait étroitement sous la surveillance de la police. Cette surveillance demandait d'abord la connaissance des personnes qui s'associaient, et dans quels buts. Comme la surveillance impériale des sociétés de secours mutuels, celle de 1869 à 1876 cherchait ces renseignements en demandant l'envoi à la préfecture des statuts et des listes des membres de chaque organisation. Ces documents furent classés aux archives de la police préfectorale, où ils restent toujours conservés dans la série M des Archives Départementales du Rhône, (12) et dans la série I² des Archives Mu-

dès cette dernière année une autre forme d'association, celle des cercles d'échanges de renseignements sur les métiers, de divertissements et d'instruction mutuelle pour développer la culture intellectuelle et professionnelle. Déjà les cercles des chefs d'atelier avaient servi de foyers de renseignements sur l'ouvrage à prendre, et sur les ouvriers. En 1842 un premier Cercle des Chefs d'Atelier avait essayé de représenter les intérêts de tous les chefs d'ateliers tisseurs devant le Conseil des Prudhommes. (8) En 1852 les maîtres tisseurs du Cercle du même nom lisaient le Courrier de Lyon et jouaient aux cartes dans leur salle au 2, petite rue des Feuillants. (9) Le mouvement des cercles de 1867 à 1870 fut assez différent. Il était plus populaire et plus intéressé par l'instruction ouvrière. Les nouveaux cercles étaient plus politiques même, foyers d'ensemencement et de réflexion d'une idéologie "modérée" du radicalisme, anticléricale dans le domaine de l'instruction populaire, anti-impérial et pro-républicain en vertu d'un sentiment de fraternité ouvrière. C'était un mouvement faisant appel à la chaleur du cœur plus qu'à la tête froide de la coopération commerciale. Ce mouvement enfanta une dizaine de cercles populaires : parmi eux, le Cercle des Travailleurs des Brotteaux, le Cercle des Travailleurs du Quatrième Arrondissement, le Cercle la Ruche, et le Cercle de la Solidarité Coopérative.

Des cercles aux conférences populaires de 1869 et 1870, du mouvement anticléricale au mouvement radical, nous arrivons enfin au grand mouvement gréviste des années 1869 et 1870 et avec lui à la formation de toute une autre série d'associations ouvrières. Telles étaient les sociétés de résistance ayant pour but le soutien des grèves et la défense de leurs succès. (10) L'Association Internationale des Travailleurs essaya d'organiser ces sociétés de résistance dans une organisation discrètement révolutionnaire. Elle a pourtant perdu son prestige et l'engagement de ses cadres après le coup de main bakounimiste avorté du 28 septembre 1870. (11) Je n'ai étudié que les sociétés des tisseurs, qui ont commencé vers septembre 1869 à se réunir en petits groupes, soit par spécialité d'étoffe, soit par maison de

fabricant, pour rédiger un Tarif à négocier avec les fabricants. En mars 1870, à partir de ces petits groupes de catégories et sur l'initiative des tisseurs d'étoffes unis, s'est organisée la grande Société Civile de Prévoyance et de Renseignements des Tisseurs de Lyon. Cette association a vite réussi à grouper environ 12 000 chefs d'ateliers et compagnons tisseurs en cellules d'une vingtaine de personnes chacune. D'un autre côté, les veloutiers ont organisé vers la fin décembre 1869, début janvier 1870 la Société des Veloutiers Unis, qui avait 9 000 membres en 1874. Les deux organisations centrales ont rallié et ont aidé les tisseurs d'unis et de velours des campagnes du Dauphiné, du Bugey et des Monts du Lyonnais. La Société Civile a financé la longue grève des tisseurs d'étoffes façonnées en juin-juillet 1870. En 1874 et 1875 le préfet du Rhône donna l'ordre de dissolution des organes centraux de ces deux sociétés qui avaient réussi, pour la première fois depuis 1834, à absorber presque tout le monde du tissage lyonnais dans des organisations de défense industrielle. Malgré la dissolution de l'administration centrale de la Société Civile, les bureaux des neuf catégories restaient intacts. De 1876 à 1878 ces bureaux ont réussi à se réorganiser pour constituer la Chambre Syndicale des Tisseurs.

Ces trois mouvements d'association - la Coopération, les Cercles, et les Sociétés de résistance - ont laissé une documentation très riche par sa précision qualitative et, moins directement, quantitative. Commencée en période impériale, suivie par une période post-communarde toujours anxieuse de l'organisation ouvrière, la liberté d'association et de réunion, telle qu'elle existait, se pratiquait étroitement sous la surveillance de la police. Cette surveillance demandait d'abord la connaissance des personnes qui s'associaient, et dans quels buts. Comme la surveillance impériale des sociétés de secours mutuels, celle de 1869 à 1876 cherchait ces renseignements en demandant l'envoi à la préfecture des statuts et des listes des membres de chaque organisation. Ces documents furent classés aux archives de la police préfectorale, où ils restent toujours conservés dans la série M des Archives Départementales du Rhône, (12) et dans la série I² des Archives Mu-

nicipales de Lyon. (13) Le même souci de surveillance a enfanté d'ailleurs un réseau d'agents policiers qui suivaient et souvent notaient tout ce qui se passait dans les grandes et les petites réunions des associations ouvrières. Ces agents nous ont laissé leur témoignage personnel des activités et de l'esprit de ces organisations ouvrières. Suivons avec un tel agent une réunion des chefs d'ateliers tisseurs au Café Rateau le 21 novembre 1869 :

" Les opposés à la Commission des Tisseurs déclarent : "C'est le moyen radical qu'il faut employer. "

"Monsieur Perrin aîné répond, "Une grève est impossible, il y a trop de femmes. "

"Un opposé dit, "qu'il connaît bien des Dames qui feraient comme lui.

"Et Perrin riposte, "Si vous qui y travaillez depuis 48 heures connaissez des Dames qui ont sucé le lait de la liberté et de l'indépendance, moi je n'en connais pas, ni qui soient disposées à faire le sacrifice d'une grève". (14)

Une autre source nous permet enfin de compléter les renseignements sur les membres des sociétés commerciales, pour lesquelles la forme commerciale (sauf l'anonymat avant 1867) n'a pas donné lieu à une autorisation préalable par le gouvernement. (15) Ce sont les listes des premiers actionnaires des sociétés commerciales à responsabilité limitée et (après 1867) des sociétés anonymes. Ces listes sont classées avec les Actes de Constitution et de Modification des Sociétés Commerciales, dans la série U des Archives Départementales, pour la période avant juillet 1867, et aux Archives du Tribunal de Commerce de Lyon, pour les Sociétés enregistrées à partir du 1er juillet 1867. (16)

L'Analyse des Associations : Projet d'Etude.

Cette riche documentation nous permet d'entreprendre l'étude des rapports entre l'idéologie ouvrière et les structures économiques et sociales sous plusieurs angles, à partir d'une analyse des associations ouvrières. L'étude suivante n'est qu'un exemple destiné à commencer une telle analyse, dont les résultats sont

provisoires, en attendant des recherches plus approfondies. Elle se fonde sur la comparaison avec les listes nominatives du recensement de 1866 (17) des états d'adhérents d'une dizaine de sociétés ouvrières. Soit, plus précisément :

Code	Société	total des membres	retrouvés en 1866	dont tisseurs de soie
SM	Sociétés de secours mutuels : Bureaux et Syndics de 11 Sociétés, 1863 à 1869	148	83	58
S 20	SSM No. 20, 1867	150	115	52
S 25	SSM No. 25, 1868	83	53	41
S 114	SSM No. 114, 1868	131	76	58
CO	Sociétés coopérative de Consommation : Fondateurs et Premiers Administrateurs de 19 Sociétés, 1864 à 1869	221	169	143
PREV, P	<u>La Prévoyante</u> , 1865	152	113	98
FRAN, FC	<u>Les Francs Coopérateurs</u> , 1866	103	83	69
RUCH, R	<u>La Ruche</u> , 1866	99	73	23
X1	Cercle des Chefs d'Atelier de la Ville de Lyon, 1867 (Echantillon)	200	77	75
AT	Association des Tisseurs, Société Coopérative de Production : Fondateurs et premiers Administrateurs	37	34	30
Total		1324	877 (66,2%)	647(48,8%)

Le choix tient bien sûr à la qualité des sources, mais aussi à l'intérêt propre de certaines de ces Sociétés. Ainsi, les trois Mutualités (S 20, S 25, S 114) et les trois Coopératives de consommation (PREV, FRAN, RUCH) rassemblent un nombre particulièrement important de tisseurs. Surtout, il veut reproduire la variété des compositions sociologiques, et les positions idéologiques : le choix du Cercle des Chefs d'atelier de Lyon (X 1) et du premier conseil d'administration de l'Association des tisseurs (A T), une coopérative de production, se justifie précisément par

la singularité de leurs positions parmi les "canuts" de la fin du Second Empire, et celui des bureaux et des dirigeants de 11 Sociétés de Secours Mutuels (SM) et de 19 coopératives de Consommation (CO) veut tenir compte des différents niveaux du militantisme.

Quant au recensement de la population de 1866, dont la qualité est bien connue, il permet de préciser le statut socio-économique et familial, notamment la composition des "ménages" (18), les liens et niveaux de parenté, ou leur absence ; de surcroît, dans le 4^e arrondissement de Lyon, (le plateau, l'ancienne commune de la Croix-Rousse) il donne, pour chacun d'entre eux, le nombre des métiers, leur spécialisation (étoffes unies ou façonnées, velours, tulle, passementerie) et leur état d'activité (en marche ou au repos). Nous n'avons retenu que les deux catégories "unis" et "façonnés", pour coder l'ensemble des caractéristiques économiques, sociales et familiales, de la manière suivante : (19)

Code	Titre	Personnes	Définition
E	Enfants		Enfants du chef du ménage
PNE	Parents Non enfants		Membres du ménage apparentés au chef du ménage par le sang ou par le mariage, mais pas ses propres enfants
P	Parents		Membres du ménage apparentés au chef du ménage, soit ses enfants, soit ses parents non enfants. Cette catégorie comprend les deux précédentes, E et PNE
NP	Non Parents		Membres du ménage non-apparentés au chef du ménage. Cette catégorie comprend les ouvriers, les apprentis et les domestiques habitant le ménage mais sans aucun parentage par rapport au chef.
U	Métiers Unis		Métiers à tisser les étoffes de soie unies
F	Métiers façonnés		Métiers à tisser les étoffes de soie façonnés, appelés aussi métiers Jacquard.

Ce code, on l'a utilisé pour deux recherches parallèles : d'abord, pour tous les adhérents ou responsables des associations étudiées qu'on a pu retrouver dans les listes nominatives du recensement. Ensuite pour constituer un échantillon représentatif de la population des "canuts", à comparer avec le stock des militants. Et, pour cela, on a tout naturellement sélectionné des rues et des places quasi monopolisées par la Fabrique. Un premier ensemble est situé à l'Est du plateau de la Croix-Rousse, et codé CR ; soit les rues et places :

Austerlitz	St Vincent de Paul
Chariot d'Or	Place de la Visitation
Place de la Croix-Rousse	Dumenge
	Dumont d'Urville
Grande Rue de la Croix-Rousse	Pailleron
Gloriettes	Pavillon
Ivry	Gloriettes (Petite Rue des)
Mail	

Le second comprend le secteur de la Grande Côte, sur les pentes méridionales, dans le 1er arrondissement urbain, donc codé 1°. Soit les rues et places : (20)

Bon Pasteur	Montée de la Grande Côte	Pouteau
Flesselles		Sainte-Blandine
Neyret	Bodin	Tables Claudiennes
Place Rouville	Imbert Colomès	Adamoli
Tolozan	Lemot	Audran
Montée des Carmélites	Magneval	Place Colbert
Masson	Mottet de Gerando	Fantasques
Place Morel		Grognard
Rivet	Montée St-Sébastien	Sève

Bien sûr, l'absence d'instruction du nombre de métiers réduit l'utilisation de ce second échantillon à l'étude des liens de parenté.

Que les résultats de ce double sondage soient représentatifs du milieu des "canuts" la comparaison des données de 1866 avec ceux de la cote mobilière de 1847 (21) vient l'attester, les deux documents étant fort comparables malgré

leur différence de nature. En effet, les chiffres viennent corroborer tout à fait ce qu'on sait de l'évolution de la Fabrique dans les deux décennies qui les séparent. Ils permettent surtout d'affiner l'analyse et de quitter le macro-économique pour le quotidien et l'unité de production-famille qu'est l'atelier du "canut".

Premier trait, donc : l'accroissement de l'importance des métiers d'"unis" aux dépens des "façonnés" dans l'ensemble des "ménages", et à l'intérieur de chacun d'entre eux, accompagnés d'une diminution de la taille des "ménages" qui recouvrent de plus en plus la seule "famille". Faut-il rappeler que le Second Empire est pour la Fabrique une époque à la fois de croissance et de crise? Que la fièvre qui injecte les magnaneries méditerranéennes réduit les stocks et augmente les prix de la soie, avant qu'on ne se tourne vers les cocons japonais et les fils asiatiques? Surtout, que le marché mondial de l'étoffe se transforme et marque sa préférence, désormais, pour des fabrications peu coûteuses, en se détournant des tissus trop lourds et trop chers. Pour 1847-1850, les "façonnés" représentent, en poids, 23,8 % des soieries exportées; dix ans plus tard, de 1859 à 1862, leur part est tombée à 16,4 %, et à 5,98 % entre 1863-1866, au lendemain de la perte momentanée du marché américain pendant la Guerre Civile (22). De fait, la cote mobilière de 1844-1845 dénombre 45,7 % de métiers Jacquard à façonnés contre 28,9 % d'unis (23); en 1866, ceux-ci l'emportent, avec 54,4 % contre 37,7 % pour l'ensemble (24). Et, si l'on code :

Code	Titre	Définition
MU	Ménages Unis	Ménages avec des métiers pour le tissage des étoffes unies seulement
MF	Ménages Façonnés	Ménages avec des métiers pour le tissage des étoffes façonnées seulement.

on obtient pour le plateau de la Croix-Rousse (CR) en 1847 et 1866 :

Tableau I : Distribution par nature des Métiers

Année	Nombre	Métiers		Nombre	Ménages	
		% Unis (U)	% Façonnés (F)		% Ménages Unis (MU)	% Ménages Façonnés (MF)
1847	427	25,5	72,4	154	31,8	62,3
1866	327	58,7	40,7	129	62,8	33,3
Echantillons : Croix-Rousse (1847), 154 ménages - 4 ^e Arrondissement de Lyon (1866), 129 ménages.						

L'évolution est claire, tout comme la baisse du nombre moyen de métiers par ménage, dont rend compte le "façonné" :

Tableau II : Nombre de Métiers par Ménage

Année	Tous Ménages		Ménages Unis (MU)		Ménages Façonnés	
	Nombre de Ménages	Métiers par Ménage	Nombre de Ménages	Métiers par Ménage	Nombre de Ménages	Métiers par Mén.
1847	154	2.77	49	2.06	96	3.07
1866	129	2.53	81	2.27	43	3.00
(Même échantillon que Tableau I)						

Pour la structure de la parenté par "Ménage", nous avons procédé à la construction suivante : A partir des quatre catégories individuelles enfants (E), parents (P), apparentés sans liens de filiation (PNE) et d'étrangers à la famille (non parents, NP), on peut définir cinq genres de "Ménages" selon les liens de parenté au chef, à partir des seules personnes autres que lui et son épouse :

Code	Titre	Définition
MS	Ménage simple	Ménage sans autre habitant que le chef et son épouse
ME	Ménage Enfant	Ménage avec des parents (P) seulement
MP	Ménage Parent	Ménage avec des parents (P) seulement y compris les enfants (E) et les parents non-enfants (PNE)
MV	Ménage varié	Ménage avec des parents (P) et des non-parents (NP) ensemble
MNP	Ménage Non-Parent	Ménage avec des non-parents (NP) seulement.

Selon, donc, une progression de la famille étroite à une ouverture grandissante vers les cercles extérieurs.

Enfin, regroupons les ménages où le nombre des "parents" (au sens large) domine et ceux où le groupe des "non-parents" l'emporte ; et appelons ces deux groupes (en insistant sur les guillemets) :

Code	Titre	Définition
"MP"	"Ménage Parent"	Ménage où le nombre de parents (P) est supérieur à celui de non-parents (NP)
"MNP"	"Ménage Non-Parent"	Ménage où le nombre de non-parents (NP) est supérieur à celui de parents (P)

Et leur distribution sur le plateau de la Croix-Rousse en 1847 et 1866 se résume ainsi :

Tableau III-a : Distribution des Ménages de Tissage Selon leurs Rapports de parenté

Année	Nombre de Ménages	%	%	%
		"MP"	"MNP"	"MS"
1847	156	37.2	32.7	16.0
1866	130	53.1	12.3	26.1

Echantillons : Croix-Rousse (1847), 156 ménages - Quatrième Arrondissement (1866), 130 ménages.

D'une date à l'autre, la proportion des "ménages parents" a fortement augmenté, en même temps que celle des "ménages simples", au détriment de celle des "ménages non parents". C'est, à l'évidence, le signe d'un rétrécissement familial du "ménage" des tisseurs de soie. Cette contraction semble avoir été moins prononcée dans le premier arrondissement que dans le quatrième, comme le suggère le tableau suivant pour l'année 1866 :

Tableau III-b : Distribution des Ménages de Tissage selon leurs Rapports de parenté, 1866.

Arrondissement	Nombre de Ménages	% "MP"	% "MNP"	% MS
Quatrième	130	53.1	12.3	26.1
Premier	185	45.9	25.9	21.1
Echantillons : Quatrième Arrondissement (1866), 130 ménages Premier Arrondissement (1866), 185 ménages				

Différencions ensuite, pour les échantillons de la Croix-Rousse (quatrième arrondissement), les Ménages Unis des Ménages Façonnés et construisons distinctement pour les deux, les catégories suivantes :

Code	Titre	Définition
ME-MS	Ménages Enfants et Ménages simples	Ménages avec des enfants seulement (ME) et ménages sans autre habitants que le chef et son épouse (MS), groupés ensemble.
MNP-MV	Ménages Non-Parents et Ménages variés	Ménages avec des non-parents seulement (MNP) et ménages avec des parents et des non-parents ensembles (MV), groupés ensemble

La distribution des ménages à travers ces catégories est assez différente, selon que ces ménages sont "unis" (MU) ou "façonnés" (MF), comme nous le montre le Tableau IV :

Tableau IV : Distribution des Ménages de Tisseurs selon la qualité des Métiers et le rapport de parenté.

Année	Ménages Unis (MU)			Ménages façonnés (MF)		
	Nombre de Ménages	% ME-MS	% MNP-MV	Nombre de Ménages	% ME-MS	% MNP-MV
1847	49	71.4	22.5	96	33.3	64.5
1866	81	61.8	25.9	43	65.1	18.6
Echantillons : Croix-Rousse (1847), 145 ménages Quatrième Arrondissement (1866) 124 ménages.						

Entre 1847 et 1866, la proportion des Ménages Enfants et Simples, c'est-à-dire des ménages sans non-parents, a augmenté dans les ménages ne tissant que l'étoffe

façonnée et a diminué dans les ménages ne tissant que l'étoffe unie. La proportion des Ménages Non-Parents et Variés, c'est-à-dire des ménages avec un non-parent au moins, a fortement diminué dans les Ménages Façonnés et a légèrement augmenté dans les Ménages Unis. La familialisation des ménages était donc plus importante dans les ménages avec des métiers jacquard que dans les ménages avec des métiers unis.

Avec la familialisation des ménages de tisseurs, leur taille a aussi fortement diminué, surtout le nombre de personnes non apparentées au chef du ménage. En 1847 la taille moyenne du ménage était de 2.74 personnes, soit 2.05 parents et 1.79 non-parents par ménage. En 1866, la taille globale moyenne n'était que de 1.87 personnes, soit une diminution de 31.7 %. Cette diminution était plus forte pour le nombre des non-parents par ménage (37.4 %) que pour celui des parents (15.6 %). Le tableau suivant résume ce mouvement :

Tableau V : Nombre de Personnes par Ménage

Année	Personnes par Ménage	Parents (P) par Ménage	Non-Parents (NP) par Ménage
1847	2.74	2.05	1.79
1866	1.87	1.73	1.12
Echantillons : Croix-Rousse (1847)			
Quatrième Arrondissement (1866)			

L'Etude des Associations : Présentation des Graphiques.

L'étude des dix groupes de sociétaires pose les mêmes questions de métiers et de personnes. Cette étude est fondée sur le seul dénombrement de 1866. Pour mieux voir les caractéristiques du recensement de ces groupes, j'ai construit trois séries de graphiques. Les graphiques I et II étudient respectivement les métiers et les personnes ; le graphique I-A présente la distribution des ménages selon la spécialisation de leurs métiers. Chaque catégorie de ménages, "Ménages Unis"

et "Ménages Façonnés", comprend tous les ménages dont le nombre de métiers du genre indiqué (uni ou façonné) est supérieur au nombre de métiers de l'autre genre. Pour simplifier l'exposé, les ménages ayant un nombre égal de métiers unis et de métiers façonnés sont classés dans la catégorie "Ménages Unis". Pour souligner ce classement arbitraire de ces derniers ménages, leur catégorie est marquée par les doubles guillemets, soit "Ménages Unis". Le graphique I-B montre le nombre de métiers par ménage ou la "taille-métiers" des ménages. Ce graphique distingue entre le nombre de métiers unis et le nombre de métiers façonnés par ménage. Les différences entre ces deux "tailles-métiers" pour chaque groupe de sociétaires, sont rangées au-dessous du graphique, ainsi que la proportion que représente chaque différence par rapport au nombre de métiers unis par ménage.

Le graphique II présente la distribution des ménages selon la parenté de leurs membres par rapport au chef. Il étudie aussi les "tailles-personnes", ou le nombre de personnes par ménage distinguées par leurs rapports de parenté format est le même que celui de la première étude. Le graphique II-A étudie la distribution des "Ménages Non-Parents" par rapport aux "Ménages Parents" pour chaque groupe de sociétaires. Comme dans la première Etude, chaque catégorie est définie selon la parenté de la majorité des personnes du ménage par rapport au chef. (Cette définition ne tient aucun compte ni du chef du ménage lui-même ni de son épouse). Les ménages avec plus de non-parents que de parents, par exemple, font partie de la catégorie "Ménages Non-Parents". Comme pour l'étude précédente, les ménages avec un nombre égal de parents et de non-parents sont classés dans la catégorie "Ménages Non-Parents", les doubles guillemets soulignant ce fait. Le graphique II-B étudie le nombre de personnes par ménage, et total, et non-parents, et enfants. Au-dessous du graphique est donnée, pour chaque groupe de sociétaires, la différence entre le nombre de non-parents et le nombre d'enfants par ménage. Chaque différence est suivie de son pourcentage par rapport au nombre d'enfants par ménage.

La troisième série de graphiques, l'Etude III, analyse ensemble les deux questions des métiers et des personnes. Elle présente les distributions des ménages selon leurs rapports de parenté, en distinguant entre les Ménages Unis et les Ménages Façonnés. Chacune de ces dernières catégories-métiers est prise dans son sens exclusif, c'est-à-dire en laissant de côté les ménages ayant des variétés de genres de métiers à tisser. Pour les deux graphiques A et B, les catégories de parenté sont celles de catégories rassemblées. Ce sont, d'un côté, la catégorie exclusivement familiale des Ménages Enfants et Ménages Simples (ME-MS) et, de l'autre côté, la catégorie comprenant des personnes extérieures à la famille, celle des Ménages Non-Parents et Ménages Variés (MNP-MV). Chacune de ces deux catégories est 'pure', ni l'une ni l'autre ne comprend les ménages ayant un nombre égal de personnes des deux genres de parenté définis par les catégories. Ces derniers ménages, peu nombreux, ne sont pas représentés par les graphiques. Dans tous les graphiques, la perspective globale est donnée par les points des quartiers de la Croix-Rousse (C-R) et du Premier Arrondissement de Lyon (1er). Dans les graphiques des distributions, une ligne pleine entre l'origine du graphique et ces points des quartiers marque clairement la perspective par rapport à l'ensemble de la représentation. La ligne brisée est toujours située de 45 degrés par rapport aux deux axes. Elle représente l'égalité des proportions des deux catégories de ménages indiqués sur les axes.

Les caractéristiques des distributions, des tailles, et des différences des tailles (niveau d'égalité) des ménages, par rapport aux métiers et aux personnes, sont résumées dans l'indice chiffré qui suit l'Etude III. Cet indice est grossier et n'a qu'une valeur représentative, non pas scientifique. La signification des valeurs 0, 1, et 2 pour chaque question est présentée au-dessous du tableau. Les valeurs de plusieurs paires de groupes de sociétaires sont comparées ensuite dans "l'Etude Comparative des Groupes".

L'Etude des Mouvements d'Association.

Nous engageons l'étude des groupes de sociétaires sans théorie prédéterminée concernant leurs caractéristiques économiques et sociales. Nous cherchons les caractéristiques qui puissent marquer de façon notable les mouvements représentés par les dix groupes, selon les catégories de métiers et de personnes. A partir des tracés de nos graphiques, nous hasardons des hypothèses associant un contenu économique et social aux nuances idéologiques représentées par les groupes sociétaires.

Par rapport au quartier de référence, la Croix-Rousse, une première impression se dégage pour les questions des métiers et de la taille des ménages. Comme nous le montrent les graphiques I-A et I-B, les groupes de sociétaires ont une plus grande proportion de "Ménages Façonnés" et un plus grand nombre de métiers totaux par ménage que l'échantillon de la Croix-Rousse. Les ménages des groupes ont aussi un plus grand nombre de personnes par ménage que ceux de l'échantillon (graphique II-B). Les mouvements d'association de tous genres se sont distingués donc par rapport à la plus importante communauté de tissage de Lyon, par leur tissage de l'étoffe façonnée, dans des ménages relativement larges, tant par le nombre de métiers que par celui de personnes comprises dans chacun.

Tachons d'abord, de suivre la marque du tissage des façonnés en parcourant le chemin du graphique I-A de la limite des proportions relativement unies, au point de la Croix-Rousse (C-R), aux proportions de plus en plus façonnées, qui se terminent au point de l'Association des Tisseurs (AT). Nous distinguons facilement la très "unie" société coopérative de consommation. Les Francs Coopérateurs (FC) et les très "façonnés" Association des Tisseurs (AT) et Cercle des Chefs d'Atelier (XI). (Les six autres groupes sont moins distinctement marqués. Cependant le mouvement coopératif, représenté par ses dirigeants (CO), s'affirme évidemment plus

"façonné" que le mouvement mutualiste représenté aussi par ses dirigeants (SM). La direction coopérative (CO) a d'ailleurs un nombre relativement important de métiers et de personnes par ménage, comme nous le montrent respectivement les graphiques I-B et II-B.

Pour ce mouvement coopératif, cherchons ensuite à distinguer son originalité, par rapport au mouvement mutualiste, à travers ses caractéristiques de direction, concernant les sociétaires des trois associations coopératives de consommation. Pour ce faire, référons-nous à "l'Etude Comparative des Groupes", et bornons-nous aux seules questions des métiers, étudiées dans les graphiques I-A et I-B. Comparons d'abord la direction coopérative (CO) avec la direction mutualiste (SM), d'une part, et avec les trois organisations coopératives de consommation (Moyenne Coops, Coops), d'autre part. En face des deux, les dirigeants coopérateurs ont toujours une plus grande proportion de 'Ménages Façonnés', plus de métiers totaux et unis par ménage, et une égalité plus prononcée entre le nombre de métiers unis et le nombre de métiers façonnés par ménage, sauf la société coopérative la Prévoyante (PREV, P), dont le niveau d'égalité des "tailles-métiers" est plus grand que celui de la direction coopérative (CO). (25) Face à l'autre mouvement d'association et aux membres de son propre mouvement sans titre administratif, la direction coopérative se distingue donc tant par la qualité de ses métiers à tisser que par la quantité des métiers par ménage.

Comparons ensuite la direction mutualiste (SM) aux simples membres des trois sociétés de secours mutuels (Moyenne SSMs, SSMs). Les dirigeants l'emportent sur les simples sociétaires par le nombre de métiers totaux par ménage mais suivent les sociétaires par le niveau d'égalité entre le nombre de métiers unis et le nombre de métiers façonnés par ménage. Les deux groupes, dirigeants et membres, ont cependant presque la même proportion de "Ménages Façonnés" et le même nombre de métiers façonnés par ménage. Dans le mouvement mutualiste donc, les

dirigeants ne se distinguent des simples membres que par le titre quantitatif des métiers totaux par ménage, et non pas par le titre qualitatif du genre de tissage.

Comparons enfin les deux mouvements, coopération et mutualité, définis cette fois à partir de leurs membres au lieu de leurs seuls dirigeants, c'est-à-dire la Moyenne Coops comparée à la Moyenne SSMS. Les Coops ont une proportion de "Ménages Façonnés" moins importante que celle des SSMS. Les premiers ont aussi moins de métiers unis et façonnés, par ménage, que les seconds, et un niveau d'égalité des "tailles-métiers" moins grand que celui des SSMS. Contrairement aux représentations des dirigeants des deux mouvements, les simples membres coopérateurs ne se distinguent pas de leurs semblables mutualistes ni par la caractéristique qualitative du tissage plus important des façonnés, ni par le titre quantitatif du plus grand nombre de métiers par ménage. En effet, ces deux aspects, qualitatif et quantitatif, les différences entre la coopération et la mutualité semblent être ici l'envers des différences remarquées dans l'étude des dirigeants.

Néanmoins la caractéristique qualitative du tissage façonné ne perd rien de sa signification comme marque de distinction dans les mouvements d'association ouvrière en 1866. Elle distingue d'abord le groupe des dirigeants coopérateurs (CO) de tous les autres groupes, soit de mouvement (SM et SSMS), soit de membres (Coops et SSMS). La direction coopérative a toujours une plus grande proportion des "Ménages Façonnés" que les autres. Le tissage des façonnés distingue aussi les deux mouvements représentés par les membres des six sociétés entières, mais la distinction est en sens inverse de celle des dirigeants (26). Le métier façonné n'a pourtant aucun titre de distinction à l'intérieur du mouvement mutualiste, puisque les dirigeants et les membres des sociétés de secours mutuels ont presque les mêmes évaluations sous ce rapport. En tenant compte de ces trois constatations, nous pourrions dire que l'indice qualitatif du tissage de l'étoffe façonnée, lu dans le graphique I-A comme une plus grande proportion des "Ménages Façonnés",

distingue précisément la qualité "coopération" liée à la qualité "direction" plutôt que la coopération seule ou la direction seule.

L'indice quantitatif du nombre de métiers par ménage conserve aussi son titre de distinction. Le nombre du total des métiers dans les ménages des dirigeants coopérateurs et mutualistes est toujours supérieur à celui des ménages de simples membres. Cet indice marque clairement donc la qualité de direction au lieu de celle de mouvement, sans exclure pour autant un certain renforcement pour la direction particulièrement coopérative. Un plus haut niveau d'égalité entre le nombre de métiers unis par ménage et le nombre de métiers façonnés, marque enfin les dirigeants coopérateurs (CO) par rapport aux dirigeants mutualistes (SM). Vue du noyau dirigeant donc, la coopération se distingue de la mutualité tant par l'indice quantitatif du niveau d'égalité entre ses "tailles-métiers" que par l'indice qualitatif d'une plus forte proportion des "Ménages Façonnés".

Si les dirigeants des sociétés coopératives de consommation se distinguent des bureaux et des syndicats mutualistes par leur plus fort tissage de façonnés, il n'en va pas de même par rapport aux tisseurs traditionnellement notables du Cercle des Chefs d'Ateliers (XI). Pour la proportion des "Ménages Façonnés", ces derniers l'emportent tant sur les dirigeants coopérateurs (CO) et mutualistes (SM) que sur les sociétaires (Coops, SSMS). Les membres du Cercle ont aussi plus de métiers au total, et façonnés, par ménage, que ces derniers sociétaires, mais moins de métiers par ménage - ensemble unis et façonnés - que les dirigeants coopérateurs. Le niveau d'égalité entre le nombre de métiers unis et le nombre de façonnés par ménage, est plus haut d'ailleurs parmi les dirigeants des sociétés de consommation (CO) que parmi les chefs d'atelier du Cercle (XI). On dirait que les tisseurs notables des directions coopératives ont "emprunté" au Cercle des Chefs d'Atelier la caractéristique qualitative du tissage des façonnés. Car ce sont bien les chefs du Cercle qui semblent avoir nourri depuis longtemps la valorisation du "façonné" dans

la conscience collective des tisseurs en soie (27). Les dirigeants coopérateurs y ont cependant ajouté des distinctions quantitatives pour fonder une nouvelle élite.

La coopération a atteint son sommet idéologique lors du premier conseil d'administration de l'Association des Tisseurs. Pour plusieurs coopérateurs, cette société de production était l'achèvement de la coopération de consommation. Sous le rapport socio-économique que nous étudions cet achèvement semble avoir été convenablement matérialisé. Le tissage des façonnés comme indice qualitatif de la coopération liée à la direction marque l'Association des Tisseurs (AT), même plus que les dirigeants coopérateurs (CO). L'importance de cette caractéristique suit donc le développement de l'idéologie et du comportement sociétaire qu'a représenté la progression de la coopération de consommation à celle de la production. Cependant, sous le rapport quantitatif concernant le nombre de métiers totaux par ménage, la différence entre les deux directions coopératives n'est pas très grande.

Cette différence quantitative est plus importante en distinguant les nouveaux administrateurs de l'Association des Tisseurs (AT) des notables tisseurs traditionnels du Cercle des Chefs d'Atelier (XI). Les producteurs coopérateurs devancent ces derniers par le nombre de métiers totaux et façonnés par ménage. Le nombre d'unis par ménage est presque le même pour les deux. C'est l'affirmation de l'originalité des premiers par rapport aux chefs du Cercle, que nous avons remarquée tout à l'heure. En tant que dirigeants d'une société de production, faisant partie de cette nouvelle élite coopérative au même titre que les dirigeants (CO), ils devancent les notables du Cercle sous le rapport quantitatif. Ils restent cependant presque au même niveau que leurs semblables dirigeant les sociétés de consommation, sous ce même rapport. Par rapport aux derniers, les administrateurs de l'Association des Tisseurs ne se distinguent que par la caractéristique qualitative de tissage des façonnés. Mais, comme nous le montre clairement le graphique I-A, c'est cette même caractéristique qualitative, ayant le même sens, qui mar-

que aussi l'Association des Tisseurs (AT) par rapport au Cercle des Chefs d'Atelier (XI). Les tisseurs, élites de la production coopérative, devançaient donc les chefs du Cercle dans le domaine de notabilité qui est le propre des derniers, représenté, sous le rapport socio-économique, par le plus fort tissage des façonnés. Dans les milieux des tisseurs en 1866, le mouvement pour la production coopérative était en effet le sommet idéologique, non pas seulement de tout le mouvement coopératif, mais aussi de toute la notabilité ouvrière.

L'Etude des Organisations Particulières.

Jusqu'ici notre analyse des rapports entre l'idéologie et les caractéristiques sociales et économiques portait sur l'ensemble des mouvements, représentés par leurs dirigeants ou par leurs membres. Pour approfondir l'étude de ces rapports, nous posons les mêmes questions de métiers, et aussi de personnes, pour des organisations particulières. Comme nous le verrons, l'étude de telles organisations éclaire d'intéressantes liaisons entre des comportements et des nuances idéologiques, d'une part, et des conclusions sociales et économiques tirées de l'analyse des graphiques d'autre part. J'ai choisi deux paires d'associations dont l'étude de tels rapports est, à mon avis, la plus révélatrice et aussi la plus complète, à cause d'une abondance relative de documentation. Ce sont deux sociétés coopératives de consommation, les Francs Coopérateurs (FRAN, FC) et la Prévoyante (PREV, P), et deux sociétés de secours mutuels, la Société N° 114 (S114) et la Société No. 20 (S 20). Nous allons étudier ces sociétés par couples, soit d'un type d'organisation à l'autre (FRAN-S114, PREV-S20), soit à l'intérieur du même type d'organisation (FRAN-PREV, S114-S20).

Commençons avec l'examen de la société coopérative, les Francs Coopérateurs (FC). Cette association se fait remarquer sur plusieurs graphiques par la singularité de ses positions. Elle a une plus grande proportion de "Ménages Unis"

que tous les autres groupes sociétaires (graphique I-A), et elle a moins de métiers au total par ménage que les autres (graphique I-B). Son moindre équipement en métiers est lié à une forte inégalité entre le nombre de métiers unis par ménage et le nombre de façonnés. La moyenne d'unis est parmi les plus petites de tous les groupes, et celle de façonnés parmi les plus grandes (graphique I-B). Les Francs Coopérateurs ont aussi une très forte proportion de "Ménages Parents" (graphique II-A) et de ménages exclusivement familiaux (ME-MS), tant parmi les Ménages Unis (graphique III-A) que parmi les Ménages Façonnés (graphique III-B). Le nombre d'enfants et de non-parents par ménage n'est pourtant pas très grand (graphique II-B). Ses ménages, en bref, sont très fortement liés par des liens familiaux, mais assez étroits.

La Société de Secours Mutuels No. 114 (S114) préfère aussi les positions extrémistes, pareilles à celles des Francs Coopérateurs (FC). Elle est surtout remarquable pour son très grand nombre de "façonnés" par ménage, qui est le plus important de tous les groupes sociétaires (graphique I-A). La plupart de ses ménages sont pourtant "Ménages Unis" (graphique I-A), et le nombre de métiers unis dans ces ménages est petit (graphique I-B). Le nombre d'unis par ménage est donc très inégal au nombre de façonnés (graphique I-B). La Société No. 114 se fait remarquer aussi par les rapports de parenté des personnes dans ses ménages. La proportion de "Ménages Parents" est parmi les plus grandes (graphique II-A). Les ménages familiaux (ME-MS) comprennent d'ailleurs le pourcentage le plus important des Ménages Unis (graphique III-A) qui est la catégorie avec la plupart des ménages de cette société. Dans la catégorie des Ménages Façonnés, au contraire, la part des ménages avec des non-parents (MNP-MV) est la plus grande de tous les groupes représentés (graphique III-B).

Les deux organisations les Francs Coopérateurs et la Société No. 114 manifestent donc presque les mêmes caractéristiques de métiers et de personnes.

Pour les deux, les "Ménages Unis" dominent, dont le nombre de métiers est petit. Les "Ménages Façonnés" ne sont qu'une minorité des ménages, dont le nombre de métiers est très grand. L'inégalité est donc très forte entre le nombre de métiers unis et le nombre de façonnés par ménage. Les proportions de "Ménages Parents" sont grandes, et les nombres de personnes par ménage sont à peu près les mêmes pour les deux sociétés. Cependant la différence entre le nombre de non-parents et le nombre d'enfants par ménage est bien plus grande pour la société mutualiste S114 que pour la société coopérative FC. Pour celle-ci, ces deux "tailles-personnes" sont égales. Pour celle-là, ces tailles sont très inégales, le nombre d'enfants étant supérieur au nombre de non-parents.

Les deux sociétés la Prévoyante (P), et la Société No. 20 (S20), se trouvent aussi ensemble sur quelques graphiques. Les ménages de la société mutualiste (S20) sont moins "façonnés" dans l'ensemble que ceux de la société coopérative (P) (graphique I-A). Mais le nombre de métiers unis par ménage est aussi égal au nombre de métiers façonnés, dans les ménages des deux sociétés (graphique I-B). Les deux associations ont aussi très peu d'enfants par ménage (graphique II-B). A partir d'ici leurs caractéristiques divergent. Leurs ressemblances se limitent donc à un petit nombre d'enfants par ménage et notamment à l'égalité entre les nombres de métiers unis et de métiers façonnés par ménage. C'est tout le contraire en effet de la ressemblance des Francs Coopérateurs et la Société No. 114 sous ce rapport, où les nombres de deux genres de métiers sont plutôt inégaux.

Comparons ensemble les deux sociétés mutualistes (S20 et S114) et les deux sociétés coopératives (P et FC). La Société No. 20 et la Société No. 114, ainsi que la Prévoyante et les Francs Coopérateurs, se comparent de la même façon pour les questions de la proportion des "Ménages Façonnés", pour le nombre de métiers par ménage, pour le niveau d'égalité entre le nombre de métiers unis et le nombre de métiers façonnés par ménage, pour les proportions de "Ménages Parents"

(graphique II-A) et de ménages familiaux (ME-MS) (graphique III-A), et pour le nombre d'enfants par ménage. La Société N° 20 et la Prévoyante ont une plus grande proportion de "Ménages Façonnés", sont plus équipées en métiers totaux et unis, sont moins équipées en métiers façonnés mais équipées plus également de métiers unis et de métiers façonnés que la Société No. 114 et les Francs Coopérateurs respectivement. La Société No. 20 et la Prévoyante ont aussi relativement moins de "Ménages Parents", et moins de ménages familiaux parmi leurs Ménages Unis, que leurs semblables respectifs. Les seules différences en sens opposés entre la paire S 20 et S 114, et la paire P et FC, d'autre part, sont le degré de parenté des Ménages Façonnés et le niveau d'égalité entre le nombre de non-parents et le nombre d'enfants par ménage. Chez les membres de la Société No. 114 d'ailleurs, le nombre d'enfants par ménage est plus grand que chez les mutualistes de la Société No. 20, alors que les deux sociétés coopératives n'enregistrent aucune différence sous ce rapport.

Les Liaisons Idéologiques.

Les tendances des caractéristiques de métiers et de personnes entre S20 et P, ainsi qu'entre S114 et FC, correspondent-elles à des orientations idéologiques ? Sous certains rapports, de telles liaisons sont vraisemblables. La Société No. 20 et la Prévoyante étaient élitistes, directrices, exclusives, traditionnelles. La Société No. 114 et les Francs Coopérateurs étaient plus ouvrières, populaires, ouvertes. Les membres de la Société No. 20 aspiraient à une identité notable dans la classe des artisans. Selon ses premiers statuts de 1825, la Société a été constituée par "plusieurs propriétaires, cultivateurs et artisans habitant la ville de la Croix-Roussé ... " (28) Ils "n'avaient en vue que de s'entraider et de suivre les préceptes de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine". (29) Outre les prescriptions normales de l'âge et de santé pour l'admission à la société, ses membres devaient être

"de la religion catholique, apostolique, romaine", être "marié ou veuf", et ne pas exercer les professions de maçon, couvreur, charpentier, ferblantier, marinier, crocheteur, peintre ou autres se servant du mercure (30). C'était l'exclusion des ouvriers travaillant aux métiers dits "déshonorants" (31), et la préférence pour les artisans propriétaires.

Avant 1850 les tableaux de cette société portaient une belle image de l'évènement religieux de l'Ascension. En 1867 ces tableaux portaient un riche dessin, hautement décoré, d'outils et de produits de l'artisanat. (Voir l'image I) C'était l'artisanat de haute qualité, illustrée par les instruments nobles. Comme nous le montre l'image au-dessous du tableau de 1867, les métiers du livre, de la peinture artistique et de la fabrication des instruments de musique ont reçu les places de haute importance. La place centrale du tableau est réservée d'ailleurs aux membres honoraires, dont le maire du quatrième arrondissement, six rentiers et trois négociants, et non au bureau administratif de la société. De telles images rappelaient les valeurs de la notabilité artisanale, partagées par les sociétaires eux-mêmes.

Les membres de la Société No.114 tenaient au contraire à une autre image d'eux-mêmes. C'était l'image du travailleur tout simple et du père de famille plutôt que de l'artisan propriétaire et notable. L'iconographie nous le montre le mieux. En contraste avec le riche dessin de l'artisanat qui domine le tableau de la Société No.20, la ruche et les abeilles au travail, représentées d'une manière très simple, nous communiquent des sentiments collectifs des membres de la Société No.114. (Voir l'Image II). Intitulée "Honneur au Travail", l'image du tableau de 1868 est accompagnée d'une devise rappelant la raison de la société :

Le but de notre organisation est de nous préserver de la misère, en réunissant nos économies.

Pour obtenir ce résultat, il faut se corriger de tout vice, être laborieux, bon maître, bon père et bon époux, maintenir la paix dans son ménage, nous souvenir que si nous avons des enfants, nous devons leur donner ainsi qu'à ceux qui sont confiés à nos soins, des exemples de moralité.

Les aspirations de ces sociétaires se bornaient à l'intégrité dans leur propre état de travailleur. Ils ne cherchaient à se distinguer des autres ouvriers ni par leur propriété ni par leur métier. Leurs idéaux de la famille, du travail, de la moralité et de la mutualité ne se fondaient donc que sur une identité simplement ouvrière, et non pas spécialement notable. Remarquons que l'idéologie de la famille ouvrière qu'exprime leur devise s'accorde bien avec une caractéristique antérieurement notée concernant leurs ménages, en contraste avec ceux des membres de la Société No. 20. Ce sont des ménages plus apparentés que ceux de cette dernière association, où le nombre d'enfants par ménage est plus grand que dans la Société No. 20 (32).

Les différences idéologiques entre les sociétés coopératives, la Prévoyante et les Francs Coopérateurs, s'esquissent sur un autre plan. D'abord la Prévoyante avait des ambitions plus citadines et centralisatrices que les Francs Coopérateurs. En 1867, après l'échec des tentatives de plusieurs sociétés de consommation pour centraliser leurs achats en gros, la Prévoyante a réussi à rallier six d'entre eux pour confier à un seul délégué certains de leurs achats (33). Elle se voyait dirigeant les milieux coopératifs de consommation, et cherchait en effet à établir une organisation plus vaste du mouvement. En face de son propre quartier d'exploitation commerciale, elle était cependant relativement fermée et exclusive. Sa politique de répartition des bénéfices nets de son commerce montrait le mieux cette exclusivité. Elle a adopté une politique de répartition qui était parmi les plus conservatrices des sociétés lyonnaises de consommation. Elle divisait les bénéfices entre les actionnaires seuls et à titre de dividendes, selon le nombre des actions (34). Les socialistes et même les libéraux de l'époque appelaient cette politique "mercantiliste", pour accentuer l'orientation d'exploitation de la communauté non-sociétaire qu'elle représentait (35).

Les Francs Coopérateurs avaient un esprit plus communautaire que leurs semblables de la Prévoyante. Elle répartissait les bénéfices de son commerce par-

mi tous les consommateurs, actionnaires et non-actionnaires, qui auraient des fonds dans la Société, au prorata de leurs achats des produits vendus par la société (36). C'était la politique de répartition prescrite par le modèle rochdalien, étendue aux consommateurs non-actionnaires. (36a) Les Francs Coopérateurs de Lyon ont donc manifesté ouvertement leur intention d'être au service de tout leur quartier ouvrier, sans condition d'appartenir intégralement à leur propre société.

La Prévoyante n'était pas seulement plus organisatrice et moins communautaire que les Francs Coopérateurs. La plupart de ses membres étaient aussi plus riches, semble-t-il, que les sociétaires des Francs Coopérateurs. A partir des enregistrements de ces deux sociétés à responsabilité limitée au Tribunal de Commerce de Lyon, nous connaissons le nombre d'actions et de versements sur ces actions des premiers actionnaires. Ce sont des indices, non pas infaillibles bien sûr, de la richesse jointe à la dévotion envers l'association. Selon ces chiffres, le nombre d'actions par membre de la Prévoyante était 2,63 actions en moyenne en 1865, contre 1,52 seulement pour les Francs Coopérateurs en 1866. Les versements par action des premiers étaient 47,45 francs, et seulement de 39,15 francs pour les seconds (37). En supposant la même "intensité de dévotion" parmi les sociétaires des deux associations, c'est l'évidence d'une distribution de richesse concentrée plus fortement aux hauts niveaux parmi les membres de la Prévoyante que parmi ceux des Francs Coopérateurs.

Les Francs Coopérateurs touchaient aussi plus intimement aux couches populaires sous un rapport qualitatif. Ils ont admis dans leur société des femmes, et pas seulement celles des artisans notables. En 1866, six au moins de ses 103 actionnaires étaient des femmes, dont deux seulement ont versé sur leurs actions plus de 25 francs par action, la somme légale minimum pour constituer la société. Les professions de ces six femmes étaient concierge, fleuriste, deux dévideuses (maîtresses dévideuses), et deux tisseuses. (38) En 1868, les Francs Coopérateurs ont

admis cinq femmes encore parmi les 35 nouveaux actionnaires (39). La Prévoyante n'avait que quatre actionnaires féminins sur sa liste de 152 membres en 1865, dont deux avaient versé les sommes exceptionnelles de 334 francs et de 298 francs respectivement sur leurs actions (40). Ces dernières étaient, évidemment les femmes des artisans notables, et non pas des simples ouvriers.

Cette ouverture des Francs Coopérateurs au sexe féminin est même plus impressionnante si nous remontons à ses origines. Cette société coopérative avait été scissionnaire de l'association de consommation des rues Ivry et Tholozan, fondée en 1861 comme annexe à la 150e Société de Secours Mutuels (41). Quelques actionnaires des Francs Coopérateurs avaient même participé à l'établissement de la société mutualiste en 1860. La Société No. 150 était remarquable à l'époque parmi les petites sociétés de secours mutuels pour son admission des femmes, des jeunes filles même, comme membres titulaires. En 1860, 27 % des sociétaires étaient des femmes, dont des filles âgées de 15, 16 et 23 ans (42).

La signification de cet apport féminin à la vie organisée des tisseurs était majeure. Presque jamais admises dans les petites sociétés de secours mutuels, les femmes n'étaient que rarement sociétaires dans les autres associations, sauf quelques veuves et femmes d'artisans notables. Sous le Second Empire, les femmes ont pourtant constitué la plus grande partie de la main-d'œuvre dans l'industrie des soieries lyonnaises (43). En invitant l'ouvrière tisseuse à participer presque intégralement à leur vie sociétaire, les Francs Coopérateurs et leurs sociétés apparentées ont reconnu un lien affectif de solidarité, sinon de fraternité (44) ouvrière entre les ouvriers et les ouvrières tisseuses, là où il y avait un lien fonctionnel du travail. C'était une ouverture humaine qui contrastait avec l'exclusivité des sociétaires de la Prévoyante. Cette ouverture de définition de l'identité humaine des Francs Coopérateurs s'accordait à celle du service communautaire représenté par sa politique de répartition des bénéfiques.

Résumons le rapprochement des différences de l'idéologie et du comportement entre les deux paires de sociétés - les Francs Coopérateurs et la Société No.114, la Prévoyante et la Société No. 20 - aux différences remarquées auparavant sur le plan économique et social. Rappelons d'abord les caractéristiques les plus significatives distinguant les Francs Coopérateurs et la Société No.114, de la Prévoyante et de la Société No. 20 : plus unis que façonnés, moins de métiers (unis surtout) par ménage, des ménages plus petits mais plus apparentés, et une plus grande inégalité de l'équipement en métiers entre unis et façonnés. Nous pouvons dire que la combinaison du tissage de l'étoffe unie, par les seuls soins de la famille, dans un ménage possédant un ou deux métiers au lieu de trois, quatre, cinq ou six métiers, a caractérisé le peuple tisseur. En s'associant en sociétés de secours mutuels, l'idéal de ce peuple était d'être bon dans son état, à titre d'exemple parmi ses proches - bons pères, bons travailleurs, bons moralisateurs. Et en s'associant en sociétés coopératives, ce peuple se concevait en tant que serviteur dans ses propres quartiers, ouvert à l'ensemble des milieux humains de son travail, même en rassemblant les membres de ses associations.

Les tisseurs travaillant l'étoffe façonnée, au contraire, dont les ménages étaient moins apparentés mais plus équipés en métiers et en personnes, constituaient les élites du monde des tisseurs, les tisseurs notables. Dans la mutualité, ces artisans notables cherchaient à renforcer cette identité de distinction par rapport aux travailleurs de leur métier. Dans la coopération, ils étaient portés à diriger et à réussir plutôt qu'à partager avec les masses tisseuses. Pour eux la société coopérative était moins un foyer d'accueil et de régénération de toute la communauté qu'un moyen d'avancement et d'émancipation, dont les bénéficiaires ne seraient pas moins fortunés, n'étant qu'une minorité de valeur. C'est pourquoi le danger de la coopération, ne devenant qu'un mouvement d'élite, était toujours de détacher les plus efficaces, les dirigeants, de leur condition ouvrière et non pas la classe ouvrière de ses misères, de sa dépendance, et de son sentiment d'infériorité intellectuelle et morale.

Mais ce n'est pas tout dire au sujet de ces notables. Car il existait aussi de tels artisans notables dans les Francs Coopérateurs et dans la Société No. 114, soit ces petites minorités de tisseurs de "Façonné" dont l'équipement en métiers était plus grand que celui de tout autre. Prenons un exemple. Claude Gadoux, gérant de "l'Epicerie Coopérative" en 1861 et administrateur des Francs Coopérateurs en 1866, était aussi membre de la Société No. 114. En 1866, ses trois métiers pour le tissage des châles, une des étoffes les plus élégantes et les plus difficiles à tisser et son seul métier façonné l'ont marqué comme l'un des plus grands chefs d'atelier de l'époque (45).

Le 9 juin 1870 un Sieur Gadoux comparût devant la police correctionnelle pour coalition illicite parmi les tisseurs châlistes. Gadoux avait été membre du comité de la société de résistance des châlistes qui remontait à janvier 1870 (46). Son collègue dans le conseil d'administration des Francs Coopérateurs, Victor Fayolle, tisseur d'étoffes façonnées, dirigeait aussi le mouvement pour le Tarif dans sa propre catégorie. Il était président de la commission qui négocia le Tarif des façonnés en Décembre 1869. (47) Un coup d'œil rapide sur l'ensemble des membres des premières commissions des séries, qui ont engendré les premières sociétés de résistance des tisseurs, n'a pas révélé la présence de beaucoup des plus éminents coopérateurs (48). Si l'impression est juste, les Gadoux et les Fayolle, coopérateurs et tisseurs notables, étaient des exceptions dans leur genre, puisqu'ils ont suivi et ont soutenu ces nouvelles formations d'organisation collective. A la différence de la coopération, ces nouvelles formations engageaient des compagnons tisseurs dans les commissions administratives, créant ainsi une nouvelle élite nourrie par des souches populaires.

Quelque chose favorisait l'accord et l'élan des Gadoux et des Fayolle pour le mouvement de résistance, qui manquait chez les tisseurs notables de la Prévoyante. C'était précisément l'inégalité de leurs situations ressenties à l'intérieur

de la vie collective. Cette inégalité contrastait avec l'égalité des situations économiques et sociales des membres de la Prévoyante et de la Société No. 20. L'inégalité donnait en effet une juste perspective des différences concrètes entre les tisseurs notables et les tisseurs populaires. Elle informait les uns sur les besoins et les aspirations réelles des autres. Réalisée dans un milieu accueillant, cette perspective trouva facilement des bases de communication réciproque et sympathique pour orienter ces nouvelles connaissances vers des engagements solidaires. Les Gadoux et les Fayolle n'ont pas seulement senti les besoins et les aspirations populaires plus intimement que d'autres tisseurs notables. Ils se sont aussi plus facilement identifiés aux mouvements engageant à titre égal leurs co-sociétaires moins privilégiés, tels que le mouvement de résistance en 1860 et 1870.

Les notables de la Prévoyante et de la Société No. 20, au contraire, n'ont compris ces besoins et ces aspirations qu'à travers les révélations moins claires et moins sympathiques d'un monde extra-sociétaire. Les différences entre leurs situations privilégiées et celles du peuple tisseur n'étaient donc pas éclairées sur des bases du partage et de la solidarité. Ils se trouvaient donc moins enthousiastes pour s'engager dans le mouvement plus populaire de la résistance industrielle, qui cherchait à substituer aux anciennes distinctions entre les tisseurs, comme entre les tisseurs d'unis et les tisseurs façonnés, ou entre les chefs d'atelier et les compagnons tisseurs, une solidarité de classe.

L'Etude Projetée.

Nous arrivons ici au seuil de la dernière étude sur la signification des associations ouvrières. C'est l'étude des individus faisant partie des associations, de leurs expériences sociétaires par rapport à leurs biographies et leurs situations économiques et sociales. L'étude promet d'être aussi révélatrice que celle des mouvements d'association et des organisations particulières. Car c'est bien à partir

de l'individu que les questions de signification deviennent réelles et concrètes. C'est l'individu qui sent, qui pense, qui cherche et qui aspire, même si les moyens pour ce faire sont des données collectives.

George J. SHERIDAN, Jr
Yale University

N. B. Cette Communication a été présentée au C.H.E.S. au cours du Séminaire du 7 Juin 1975, sous le titre "Aspects de l'Etude des Associations Ouvrières à Lyon de 1848 à 1877."

Je tiens à remercier tout particulièrement Monsieur Garden qui m'a offert l'occasion de présenter cette étude, ainsi que les participants au Séminaire, qui par leurs commentaires et leurs questions m'ont beaucoup apporté.

Je remercie aussi Béatrice Amieux qui a relu le manuscrit, et a corrigé un certain nombre de fautes de langue et de style. Je prends l'entière responsabilité des maladresses qui ont pu subsister.

NOTES

(1) Jean Gaumont, Histoire Générale de la Coopération en France Paris : Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, 1923-24 - Tome I.

(2) Je laisse de côté l'étude du compagnonnage. Parmi les tisseurs en soie, il n'y avait pas d'organisations compagnonniques avant la Société des Ferrandiers. Cette dernière était plus importante pendant la période "héroïque" de 1831 à 1834.

(Voir Robert Bezucha, The Lyon Uprising of 1834 : Social and Political Conflict in the Early July Monarchy (Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press, 1974), pages 103 à 108).

Pendant le Second Empire, le compagnonnage était une force relativement peu importante, sinon en déclin, dans les mouvements ouvriers de la région lyonnaise. (Voir Yves Lequin, Le Monde Ouvrier de la Région lyonnaise dans la Deuxième Moitié du XIXe siècle, 1848-1914, Thèse pour le Doctorat D'Etat, Université Lyon II, 1975, Tome III)

(3) Archives Départementales du Rhône (ADR). 5X-1954-Sociétés de Secours Mutuels, Objets Divers, Compte Rendu des Opérations, 1850 ;

Archives de la Chambre de Commerce de Lyon (ACCL), Sociétés de Secours Mutuels en Général, Carton 7, Questions générales et diverses (1848 à 1880), Préfet du Rhône, "Sociétés de Secours Mutuels du Rhône, Renseignements Statistiques" (1865).

(4) ACCL, Ibid.

(5) ADR, 5X-1954-Sociétés de Secours Mutuels.

(6) ACCL, Petites Sociétés de Secours Mutuels, Carton 4, Subventions Accordées ; Demandes de Subventions.

(7) Fernand Rude, L'Insurrection Lyonnaise de Novembre 1831 Le Mouvement Ouvrier à Lyon de 1827 à 1832 (Paris : Editions Anthropos 1969) 2e édition

Robert Bezucha, The Lyon Uprising of 1834 : Social and Political Conflict in the Early July Monarchy (Cambridge Mass : Harvard University Press, 1974).

(8) Echo de la Fabrique de 1841, le 31 août 1842.

(9) Archives Municipales de Lyon (AML), I²-45 Cercle des Chefs d'Ateliers, "Votre Agent, Veromet à Monsieur le Commissaire Spécial", le 29 novembre 1852.

(10) Pour l'histoire du mouvement de résistance dans la région lyonnaise, voir Yves Lequin, Le Monde Ouvrier de la Région Lyonnaise, Tome III.

(11) Maurice Moissonnier, La Première Internationale et la Commune à Lyon (1865 à 1871) : Spontanéisme, complots et Lutttes Réelles (Paris : Editions sociales, 1972)

(12) A.D.R., 4M-Police Administrative-Associations.

(13) A.M.L., I² - 45 a 50, 55 a 58.

(14) A.M.L., I² - 47 (B) - 928, Rapport de l'agent, le 21 novembre 1869.

(15) Avant la loi de 1868 sur les réunions publiques, les membres d'une association commerciale devaient demander à la préfecture une autorisation préalable pour se réunir en organisant leur société, s'ils étaient plus de vingt personnes. Mais la constitution de la société elle-même ne demanda pas une telle autorisation, à cause de sa forme commerciale.

(16) A.D.R., 9 U - Sociétés : Constitutions et Modifications ; Dissolutions. Archives du Tribunal de Commerce de Lyon (A.T.C.L), Actes des Sociétés.

(17) A.D.R., 6 M - Dénombrement de la Population, 1866, Lyon.

(18) Dans cette étude, le terme "ménage" signifie le groupe d'individus habitant le même appartement, soit apparentés, soit non-apparentés. Le ménage comprend donc la famille d'un tisseur et aussi ses ouvriers et ses apprentis. Le qualificatif "co-résident" souligne ce caractère de proximité physique

(19) Mon choix de ces catégories pour étudier les dix groupes sociétaires n'est pas sans faiblesses, faute surtout de documentation suffisante. D'abord, l'étude des métiers n'est possible que pour les sociétaires habitant le quatrième arrondissement de Lyon (La Croix-Rousse) en 1866. Les personnes faisant le dénombrement n'ont noté cette caractéristique que pour cette section de la ville. La valeur des conclusions tirées de l'analyse des métiers reste forcément inégale pour les dix groupes sociétaires, selon la proportion des habitants de l'ancienne ville de la Croix-Rousse. Tous les habitants du sixième arrondissement de Lyon (la section des Brotteaux du troisième arrondissement en 1866) sont retirés d'ailleurs des groupes sociétaires auxquels ils appartenaient, puisque l'état nominatif du dénombrement pour ce quartier ne se trouve plus aux archives.

Ensuite, le choix de l'unité du ménage défini à partir des dénombrements ne permet ni l'étude de la famille du chef du ménage dans son ensemble, ni même celle de l'atelier canut au travail. Ces deux groupes pouvaient être dispersés dans plusieurs ménages co-résidents, le premier par le mariage, par l'apprentissage, ou par la simple migration hors du ménage par les enfants du chef, le deuxième par le fait de la main-d'œuvre journalière n'habitant pas l'atelier du travail. Ni pour l'un, ni pour l'autre, les seuls dénombrements ne nous renseignent avec certitude.

Enfin, malgré ses richesses, le dénombrement de 1866 n'est pas moins affaibli sous le rapport de représentativité, par la crise qui frappait l'industrie des soieries en 1866. Beaucoup de ménages ont dû réduire leurs nombres de non-parents surtout, sous la rigueur du chômage des métiers à tisser.

C'est en tenant compte de ces faiblesses que je présente les résultats de l'étude suivante comme tout provisoires.

(20) La première paire d'échantillons, celle des quartiers de la Croix-Rousse (quatrième arrondissement) en 1847 et en 1866, ne comprend que les ménages possédant des métiers de tissage. L'échantillon des quartiers du premier arrondissement en 1866 comprend tous les ménages dont le chef est tisseur. Ce sont, il faut l'avouer, des résultats très imparfaits. La première paire d'échantillons ne comprend que les ménages avec des métiers, c'est à dire les ménages des chefs d'ateliers tis-

seurs pour la plupart, L'échantillon du premier arrondissement, au contraire, comprend aussi les ménages des compagnons tisseurs sans métiers. Le dénombrement ne permet pas les distinctions voulues entre maître et compagnon dans ce dernier cas ; les résultats pour les deux arrondissements ne sont pas donc tout à fait comparables.

Les sondages des quartiers ont été faits d'ailleurs de manière systématique et non pas par le jeu du hasard. La part de chaque rue dans l'échantillon représente sa part dans l'ensemble des "Cas Réussis" dans le dépouillement des dix groupes sociétaires. Les résultats des sondages ne sont donc statistiquement indépendants mais reflètent seulement le "fondscommunautaire" des cas sociétaires que nous étudions. Enfin la taille des échantillons est petite et non pas déterminée de manière scientifique.

Malgré ces réserves, les sondages doivent pourtant suffire à nous donner une première perspective pour l'étude des dix groupes sociétaires, pour construire certaines hypothèses d'interprétation.

(21) A. M. L. Ville de la Croix-Rousse, Recensement de la Population, 1847.

(22) Administration des Douanes, Tableau Décennal du Commerce de la France avec ses Colonies et les Puissances Etrangères, 1847 à 1856 et 1857 à 1866, Volumes 2, "Exportations : Tissus de Soie et de Bourre de Soie, Commerce Spécial".

(23) A. M. L., Résumé du Recensement de la Ville de la Croix Rousse, 1844-1845 A.D.R., 6 M-Dénombrement de 1866, 4e Canton Lyon, Tomes XVI, XVII.

(24) A.D.R., 6 M- Dénombrement de 1866, 4e Canton Lyon, Tomes XVI, XVII

(25) Pour les questions des niveaux d'égalité des "tailles-métiers" et des "tailles-personnes", voir les tableaux des différences au-dessous des graphiques B des études I et II. Les tailles sont d'autant plus égales, d'une manière absolue, que la valeur absolue du chiffre dans la colonne "Diff", se rapproche de zéro. Elles sont plus égales, d'une manière relative, quand la valeur absolue du chiffre dans la colonne suivante se rapproche de zéro. Sauf d'autres indications, nous nous servons seulement des niveaux d'égalité des tailles au sens absolu.

(26) Cette distinction, fondée sur les moyennes des valeurs de chacune des six sociétés dans le "Résumé des Caractéristiques", est néanmoins sans certitude, à cause de la difficulté de l'exacte interprétation de ces moyennes Coops et SSMs.

(27) Cette affirmation est plus intuitive que démontrée. Dans un échantillon de 17 sociétaires du Cercle des Chefs d'Atelier en 1842, 12 avaient 2 métiers façonnés ou davantage, et 4 avaient 2 métiers façonnés ou davantage, et 4 avaient des métiers de velours. (A. M. L., Ville de la Croix-Rousse, Recensement, 1842). Ce résultat semble confirmer mon intuition.

(28) A.D.R., 5 X-1954 - Sociétés de Secours Mutuels, Objets Divers, Première Société de la Croix-Rousse : Règlement de la Société de Bienfaisance et Secours Mutuels de la Ville de la Croix-Rousse (1826), Introduction.

(29) Ibid., Règlement de la Société de Bienfaisance et Secours Mutuels des Ouvriers de Tous Arts et Métiers de la Ville de la Croix Rousse (1825), Proposition des Statuts, Art. 1.

- (30) Ibid., Règlement (1826), Art. 1.
- (31) E.P. Thompson, The Making of the English Working Class (New York : Pantheon, 1963), pages 253 à 256, remarque la distinction entre les "honorable trades" et les "dishonorable trades" dans le même métier de cordonnier ou de tailleur, en Angleterre au dix-huitième siècle et au début du dix-neuvième siècle.
- (32) Voir page 52.
- (33) Le Progrès de Lyon, le 15 et le 23 avril 1867.
- (34) A.D.R., 4 M Police Administrative Associations - Coops 9, La Prévoyante, Statuts (1865), Art. 23.
- (35) Le républicain socialiste Charles Beauvoir, par exemple, a appelé une telle pratique "mercantiliste" dans sa lettre au rédacteur du Progrès en 1866, au sujet des associations coopératives à Lyon. (Le Progrès, 8 décembre 1866).
- (36) A.D.R., 9 U - Sociétés : Constitutions et Modifications : Constitution des Francs Coopérateurs, Société de Responsabilité Limitée, Enregistrée le 20 septembre 1866, Statuts, Art. 24
- (36a) Les "Rochdale Pioneers" d'Angleterre étaient célèbres pour leur nouvelle politique de répartition des bénéfices des affaires de leur société coopérative de consommation. Selon cette politique, commencée en 1844, les actionnaires recevaient une partie des bénéfices nets au prorata de leurs achats dans la société. Les "Rochdale Pioneers" ont affirmé ainsi leur différence avec les entreprises capitalistes, qui divisaient les bénéfices des affaires selon le nombre d'actions des membres, mais aussi les coopérateurs owenites, pour lesquels les bénéfices des affaires appartenaient intégralement et indivisiblement à la société entière, pour financer la transformation radicale de la société capitaliste. Le modèle rochdalien est devenu donc l'archétype de la "coopération libérale", c'est-à-dire de la coopération qui cherchait d'améliorer la condition ouvrière sans mettre en question ni la propriété individuelle ni la société capitaliste. (Voir Sidney Pollard, "Nineteenth-Century Cooperation : From Community Building to Shopkeeping" Essays in Labour History, ed. Asa Briggs and John Saville (London : Macmillan, 1960), pages 95 à 110.
- (37) A.D.R., 9 U - Sociétés : Constitutions et Modifications : Constitution des Francs Coopérateurs, Liste des Actionnaires ; Constitution de la Prévoyante, Société de Responsabilité Limitée, Enregistrée le 29 septembre 1865, Liste des Actionnaires.
- (38) Ibid., Constitution des Francs Coopérateurs, Liste des Actionnaires.
- (39) A.T.C.L., Actes des Sociétés, Constitutions et Modifications : Modification des Francs Coopérateurs, Enregistrée le 21 mars 1868, Liste des Actionnaires.
- (40) A.D.R., 9 U - Sociétés-Constitutions et Modifications, Constitution de la Prévoyante, le 29 septembre 1865, Liste des Actionnaires.
- (41) A.M.L., I² - 45-28, Faure au Prefet, "Le Mouvement Coopératif en 1866".
- (42) A.D.R., 5 X-1954-Sociétés de Secours Mutuels-No. 150, Liste des Sociétaires, reçue à la préfecture le 31 octobre 1860.
- (43) Yves Lequin, Le Monde Ouvrier de la Région Lyonnaise, tome I, pp. 347-348 ;

Robin, "Situation de la Fabrique" (le 1 juin 1866) publiée dans le Compte-Rendu des Travaux de la Chambre de Commerce de Lyon, (1869-1871), p. 101.

(44) Le mot n'est évidemment pas convenable. On trouve difficilement dans le langage actuel le mot juste pour exprimer la notion de "fraternité" comme rapport de solidarité affective entre les deux sexes.

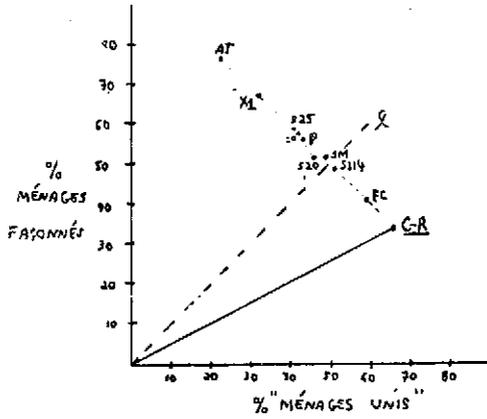
(45) A.D.R., 6 M-Dénombrement de 1866, Lyon, 4e Canton, Tome XVII.

(46) Le Progrès, le 9 juin 1870.

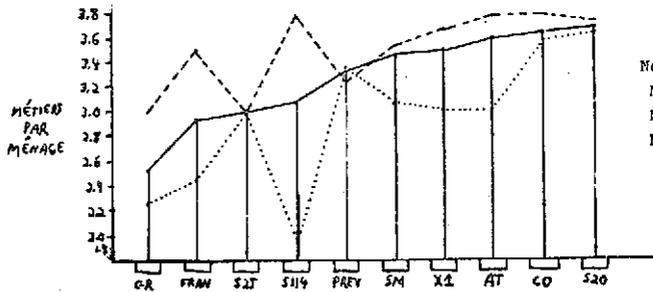
(47) Ibid., les 18, 20 décembre 1869.

(48) Ces noms ont été recueillis dans plusieurs notices et articles sur les commissions elles-mêmes publiées dans le Progrès entre septembre 1869 et août 1870. L'affirmation demande néanmoins une comparaison précise entre ces noms et des listes des dirigeants et des sociétaires coopérateurs disponibles, ainsi qu'une comparaison des commissions des neuf "Catégories", de la Société Civile avec les conseils d'administration des Sociétés coopératives, entre 1871 et 1874. C'est un travail que j'ai l'intention d'entreprendre prochainement.

I. ETUDE DES METIERS (1866)



A.
Distribution des Ménages par les Qualités de ses Métiers



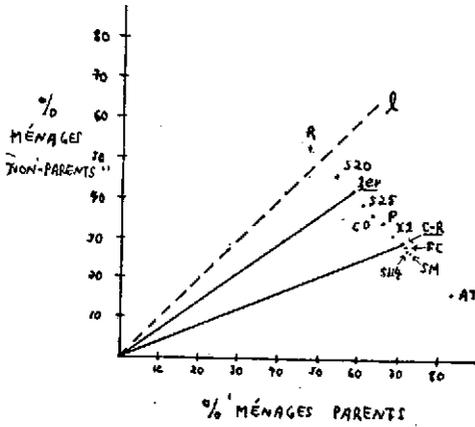
B.
Nombre de Métiers par Ménage en Moyenne

— : TOUS MÉTIERS
 : UNIS SEULEMENT
 - - - : FAÇONNÉS SEULEMENT

Différences Façonnés - Unis

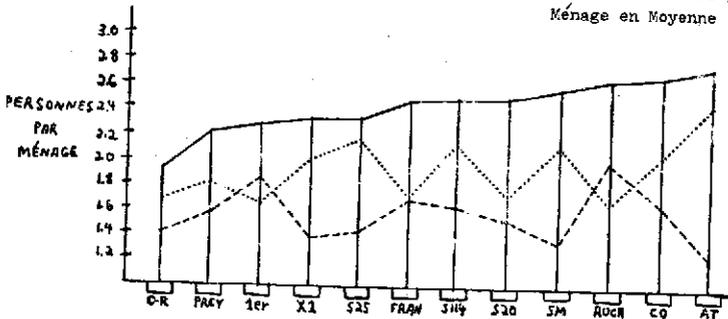
	Assoc.	Diff.	% Unis	Assoc.	Diff.	% Unis
S114	1.84		94.8	SM	.45	14.6
FRAN	1.06		43.4	CO	.22	6.2
C-R	.73		32.1	S20	.10	2.8
AT	.77		25.7	S25	0.00	0.0
X1	.66		22.0	PRÉV	-.11	- 3.3

11. ETUDE DES PERSONNES (1866,



A.
Distribution des
Ménages par le
Parentage de ses
membres

B.
Nombre de personnes par
Ménage en Moyenne

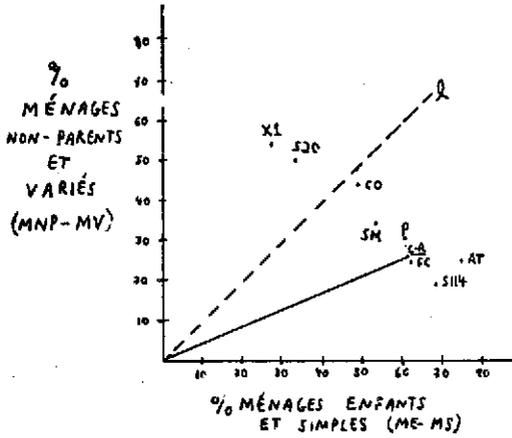


—: TOUTES PERSONNES
.....: ENFANTS SEULEMENT
- - - -: NON-PARENTS SEULEMENT

Differences Non-Parents - Enfants

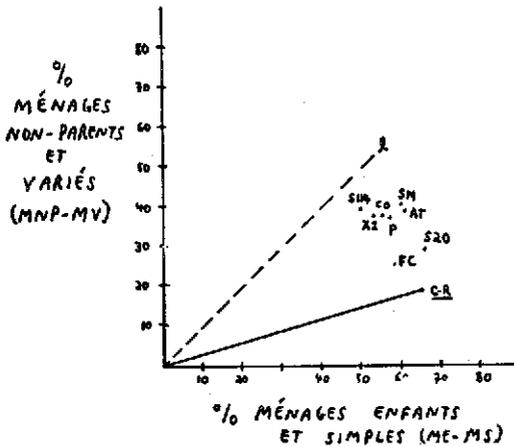
	Assoc.	Diff.	% Enf.		Assoc.	Diff.	% Enf.
RUCH	.33		19.8	CO	-.39		18.9
1er	.19		11.4	S114	-.51		23.9
FRAN	-.03		1.7	S25	-.74		34.1
S20	-.20		11.6	X1	-.75		35.4
PREV	-.25		13.8	SM	-.76		35.8
C-R	-.27		16.2	AT	-1.23		50.2

III. ETUDE DES PERSONNES PAR RAPPORT AUX METIERS (1866)



A.
Distribution des
Ménages Unis par le
Parentage de ses
membres

MÉNAGES UNIS



B.
Distribution des
Ménages Façonnés par le
Parentage de ses
membres

MÉNAGES FAÇONNÉS

RESUME DES CARACTERISTIQUES

Groupe Sociétaire	Distribution des Ménages				Tailles						Différences de Tailles (Egalité)	
	Ragone	Relativement Parent			Métiers			Personnes			Métiers/Personne	
		Tous	MU	MF	Tous	U	F	Tous	E	NP	F - U	NP - E
C-R	0	2	2	2	0	0	0	0	0	0	1	1
ler	-	1-	-	-	-	-	-	0	0	2	-	1+
CC	1+	1	1-	1	2	2	1+	2	1	1	2	1
SN	1	2	1	1	1	1	1	1+	1	0	1+	0
Moyenne Coops*	.65	1	1.65	1.35	.65	.5	.65	1	0	1.43	1	1.43
Moyenne SSMs*	1	.9			.87	.9	1	.67	.77	.57	1.33	.67
S20	1	0	0	2-	2	2	1	0	1-	2		1+
S25	1+	1-			0+	1	0	0	1+	0	2+	0
S114	1-	2	2+	1-	0+	0-	2	1	1	1	0-	1-
PREV	1+	1	1+	1	1	1	0+	0	0	1	2	1+
FRAN	0	2	2	2-	0+	0	1	1	0	1+	0	2
RUCH	-	0	-	-	-	-	-	2	0	2	-	1
X1	2	1+	0	1	1+	1	1	0	1	0	1	0
AT	2	2+	2+	1	2	1	1+	2	2	0	1	0-
0	Plus U	Plus NP			Peu						Inégales	
1	Moyenne	Moyenne			Moyenne						Moyenne	
2	Plus F	Plus P			Beaucoup						Egales	

* Les moyennes sont calculées en ajoutant au chiffre indiqué la valeur de 0,3 pour le symbole +, et en soustrayant du chiffre indiqué la valeur de 0,3, pour le symbole -.

ETUDE COMPARATIVE DES GROUPES

CO → SM	s	i		m	s	s	s	s	m	s	s	r
Coops → SSMs	i	s			i	i	i	s	i	s	i	s
CO → Coops	s	m	i	i	s	s	s	s	s	i	s	i
SN → SSMs	m	s			s	s	m	s	s	i	i	i
CO → AT	i	i	i	m	m	s	m	m	i	s	s	s
AT → X1	m	s	s	m	s	m	s	s	s	m	m	i
CO → X1	i	i	s	m	s	s	s	s	m	s	s	s
X1 → Coop/SSMs	s	s	i	i	s	s	s/m	i	s	i	m/1	i
S20 → S114	s	i	i	s	s	s	i	m	i	i	s	s
PREV → FRAN	s	i	1	1	s	s	i	i	m	i	s	i
PREV → S20	s	s	s	i	i	i	i	i	m	s	m	m
FRAN → S114	i	m	i	s	m	s	i	m	i	s	s	s

s : supérieur

i : inférieur

m : même

Création de la Société
JUN 1847.

SOCIÉTÉ

114^{ME} SOCIÉTÉ
DE LYON.

DES VIEUX AMIS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président,	1 ^{er} Syndic,	VERMAY ANTOINE.
Vice-Présid.	2 ^e Syndic,	BOUVIAT LUCIEN.
Trésorier,	3 ^e Syndic,	BOUVIAT LUCIEN.
Secrétaire,	4 ^e Syndic,	CADILLAT JOSSE.
Sous-Secréte,	5 ^e Syndic,	REVENANT JAY.
	6 ^e Syndic,	POURCE ANTOINE.

COMMISSION DU PATRIMOINE DES ORPHELINS.

Président, { SOUVRAZ A GROSSE.
Membres, { TOUBINIER LUCIE.



BOULEVARD AV. PEYVARE.

OUT DE LA SOCIÉTÉ.

Le but de notre organisation est de nous préserver de la misère, en réunissant nos économies.
Pour obtenir ce résultat, il faut se corriger de tout vice, être laborieux, bon maître, bon père et bon époux, maintenir la paix dans son ménage, nous souvenir que si nous avons des enfants, nous devons leur donner, ainsi qu'à ceux qui sont confiés à nos soins, des exemples de moralité.

M. ARCHINARD, Médecin de la Société, rue du Commerce, 5.